



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement no 518 (2021)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le 5 mai 2021 le règlement suivant :

Règlement no 518 (2021) : Règlement no 518 (2021) abrogeant et remplaçant le règlement no 518 (2019) concernant la démolition de bâtiments.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 10 mai 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 10 mai 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 10 mai 2021.

Donné à Carignan, ce 10 mai 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière